

Les P'tits-déjà' sont **des groupes de réflexion et de débats** qui permettent aux professionnels du développement économique local de partager leurs expériences et leurs pratiques sur l'évolution du tissu économique local. Epures les réunit 3 fois par an.

Les enjeux des politiques de maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion* professionnelle des salariés en risque de licenciement pour inaptitude médicale

Intervention de Maud Pauze, directrice d'ELO (Emplois Loire Observatoire)

Les statistiques de la médecine du travail française** estiment à environ 5% la part des salariés suivis par les médecins du travail qui se posent la question de l'aptitude à occuper un poste. A raison de 14 millions de salariés sous contrat de droit privé, cela représente environ 700 000 personnes, qui, chaque année, sont susceptibles de perdre leur emploi pour des raisons de santé. Face à ce constat révélant l'importance du nombre de travailleurs potentiellement touchés par des restrictions d'aptitude et les difficultés de leur réinsertion professionnelle, il apparaît indispensable de prévenir le risque d'exclusion de l'emploi pour cause d'inaptitude.

En Rhône-Alpes, la DIRECCTE, l'AGEFIPH, la CRAM et la MSA ont

organisé une politique coordonnée et volontariste, en créant les Coordinations Départementales de Maintien dans l'Emploi (développée par ELO dans la Loire).

La Coordination a donc une fonction d'observation, de qualification et d'orientation des demandes de maintien dans l'emploi formulées par les entreprises, les salariés ou les travailleurs indépendants.

régime de la sécurité sociale ou de la Mutualité Sociale Agricole ou les Travailleurs indépendants dont la tenue du poste de travail est impactée par l'état de santé. Il existe un dispositif similaire pour les agents des trois fonctions publiques.

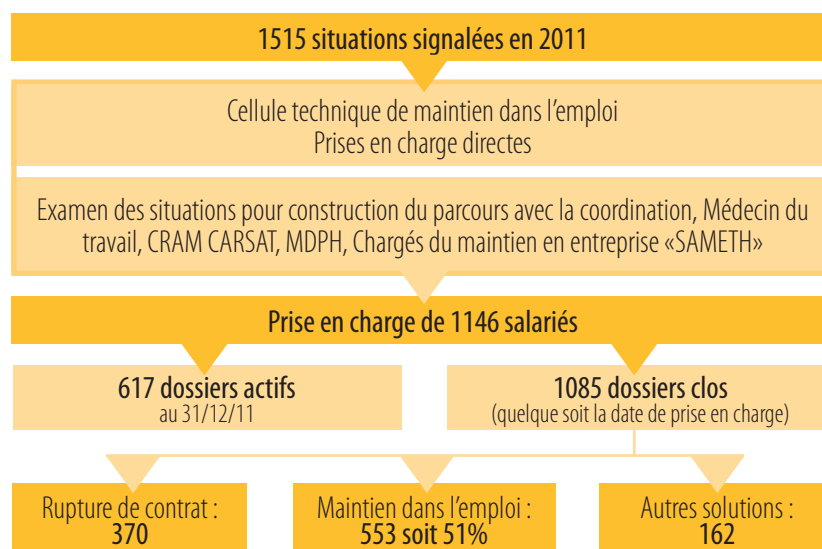
• Quelles sont les pistes de travaux futurs envisagées à l'échelle départementale ?

Poursuivre la communication pour mieux sensibiliser les employeurs, et mettre en place des circuits facilitant les projets de reconversion tant que les personnes sont encore salariées plus particulièrement.

Débats avec les acteurs :

• Quel est le public ciblé par la problématique du maintien dans l'emploi ?

Tous les salariés qui relèvent du



* Perte de l'emploi ou perte de l'exercice de l'activité pendant plusieurs années du fait de l'inaptitude

** Bilan 1998 de la médecine du travail (Sources Ministère de l'emploi et de la solidarité) : 94.2% des avis donnés par le médecin du travail sont des avis d'aptitude, 7.8% des avis d'aptitude avec réserves, 0.2% des avis d'inaptitude définitive à tout poste dans l'entreprise, et 0.5% des avis d'inaptitude temporaire.

